

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019.

Le lundi 1^{er} juillet 2019 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 27 juin 2019.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Laurence CORNEC qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI, de Madame Nadège HAVET qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Monsieur Loïc JEZEQUEL qui a donné pouvoir à Madame Morgane LAOT, de Messieurs Patrick DROUET et Eric TANGUY. Madame HAVET est arrivée lors de l'étude du point n°4 et a pu prendre part aux votes à partir du point n°5.

Monsieur André BEGOC a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant : nomination d'un coordinateur communal « Recensement 2020 de la population ».

Accord unanime.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 28 mai 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour 2 abstentions (Morgane LAOT et Loïc JEZEQUEL), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2019.

3. SALLE MULTI-ACTIVITES : APPROBATION DU PRINCIPE DE MECENAT ET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF : FIXATION DES MODALITES

Par délibération n°2017-06-02 en date du 20 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le programme technique détaillé présentant la construction d'une école et, en option 1, la construction de la salle multi-activités. Après l'appel d'offres, le marché de travaux concernant la salle multi-activités a été attribué pour une somme de 430 098,31 € HT

Si la partie école peut bénéficier de financements extérieurs, la construction de la salle multi-activités n'entre pas dans les critères de financement par des organismes tels que l'Etat, la Région, le Département.

Aussi, pour aider au financement de cet équipement qui profitera aux élèves des écoles, aux jeunes fréquentant le service Enfance/Jeunesse, aux associations sportives et non sportives, Monsieur le Maire propose de solliciter les financeurs privés et le mécénat pour l'obtention d'aides financières, dans le cadre de la réalisation de la salle multi-activités, pour la période juillet 2019 à juillet 2021.

Depuis 2003, le mécénat local est en pleine expansion et constitue aujourd'hui un axe non négligeable de soutien financier aux projets locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe de financement participatif (crowdfunding) pour l'opération de la salle multi-activités. Le financement participatif permet le financement de projets par un grand nombre de personnes (particuliers, entreprises...).

Les particuliers et entreprises qui souhaitent faire un don peuvent le faire par chèques ou en numéraires sur le compte de la commune tenu par le Trésor Public (0% de frais de gestion).

S'ils souhaitent payer par carte bancaire, ils peuvent utiliser une plateforme en ligne. La plateforme proposée est Collecticity (6 % des dons en frais de gestion).

Il n'y a pas de montant minimum fixé pour la donation. Chaque donateur recevra de la Commune le reçu fiscal prévu pour les organismes d'intérêt général.

Pour les particuliers : réduction d'impôt de 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer

Pour les entreprises : réduction fiscale de 60 % du montant du don s (dans la limite de 5 %0 du chiffre d'affaires annuel hors taxe)

Les crédits d'impôts sont cumulables sur plusieurs années civiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

- approuve le principe de financement participatif par les particuliers et entreprises dans le cadre de la construction de la salle multi-activités pour la période juillet 2019 à juillet 2021,
- accepte que les versements s'effectuent directement sur le compte de la commune tenu par le Trésor public de Plabennec, sans montant minimum,
- accepte que Monsieur le Maire ou son représentant délivre à chaque donateur le reçu fiscal prévu pour les organismes d'intérêt général,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et tous documents y étant liés avec une plateforme de financement participatif,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

4. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE PRESENTEE PAR L'OGEC DE L'ECOLE SAINT-MARTIN

Par courrier reçu le 25 juin 2019, le Chef d'établissement et le Président de l'OGEC de l'école Saint Martin sollicitent la garantie de la Commune pour un emprunt de 60 000 € que cet établissement se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour le financement de travaux importants : mise en conformité des réseaux d'assainissement, de l'électricité, des sanitaires, rénovation de la cour, changement de menuiseries extérieures, ravalements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour,

- accorde sa garantie au remboursement d'un emprunt de 60 000 € pour une durée de 8 ans au taux de 0,95 %, 96 mensualités, emprunt souscrit par l'OGEC de l'école Saint-Martin auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour le financement de travaux importants,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt et à signer une convention avec l'OGEC de l'école Saint-Martin aux fins de régler le jeu de la garantie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette garantie.

5. DISPOSITIF COUPON-SPORT

Suite à la Commission Finances du lundi 24 juin 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide d'étendre le dispositif coupon sport d'un montant de 10 € par coupon à destination des jeunes (jusqu'à la fin de l'année civile de leurs 18 ans), à toutes les activités sportives (danse compris) ayant lieu sur la Commune et de permettre à chaque jeune concerné de bénéficier de 2 coupons au maximum par année.

6. TARIFS COMMUNAUX A APPLIQUER AU 01/09/2019

Suite à la Commission Finances du lundi 24 juin 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, accepte les modifications des tarifs communaux joints en annexe à compter du 1^{er} septembre 2019, et indique que les tarifs communaux seront applicables jusqu'à toute modification décidée par le Conseil municipal.

7. VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/09/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2019 les règlements des services périscolaires prenant en compte les pratiques (délais de réservation notamment).

8. NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL « RECENSEMENT DE LA POPULATION »

Dans le cadre du recensement de population qui est programmé du 16 janvier au 15 février 2020, il convient de nommer à la demande de l'INSEE un coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide de nommer Madame Mariette GELEBART coordonnatrice communale pour le recensement de la population 2020.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe du versement de quelques subventions :

1^{er} acompte pour les phases 1 et 2 de la DETR 2017 et 2018 pour la construction des services techniques communaux :

DETR 2017 = 75 877,67 € (soit 79,87 % des 95 000 € alloués)

DETR 2018 = 72 787,98 € (soit 71,36 % des 102 000 € alloués)

Pour les locaux nautiques du Stellac'h : 96 000 € de la Région (80% des 120 000 € alloués)

Dotations perçues par la Commune :

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 43 523 € pour 2019 (40 000 € prévus au BP 2019, 44 002 € perçus en 2018)

DGF : 219 666 € pour 2019 (210 000 € inscrits au BP 2019, 218 525 € perçus en 2018)

DSR : 109 388 € pour 2019 (100 000 € inscrits au BP 2019, 107 125 € perçus en 2018)

DNP : 75 304 € pour 2019 (70 000 € inscrits au BP 2019, 74 304 € perçus en 2018)

MANIFESTATIONS

Dimanche 7 juillet : étape à Saint-Pabu du Petit cabotage

Mardi 9 juillet à 18h30 : réunion d'information sur et à l'église

Vendredi 12 juillet, à 18h : lancement de la souscription publique pour la salle multi-activités

Judi 18 juillet 2019 : étape du Tour Duf Windsurf 2019 (planche à voile) site de Korn ar Gazel

Lundi 22 juillet : visite sur la Commune du député, Didier LE GAC, portes ouvertes nouveaux équipements communaux et inaugurations officielles

Mardi 30 juillet : étape du Tour Duf à la Voile